EDENRED PAIEMENT SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000,00 euros
Siège social : **166-180, boulevard Gabriel Péri - 92240 MALAKOFF**
789 968 245 R.C.S. CRETEIL
Exercice clos le 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé unique du 26 mai 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Créances sur les établissements de crédit	Note 1	28 123 378	21 017 252
Autres actifs	Note 3	1 952 491	3 467 330
Comptes de régularisation	Note 4	28 533	28 533
TOTAL ACTIF		30 104 402	24 513 115

PASSIF	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit ...	Note 1	216 563	1 772 183
Opérations avec la clientèle	Note 2	27 039 803	20 392 510
Autres passifs	Note 3	274 275	372 510
Capitaux propres hors FRBG.....	Note 5	2 573 761	1 975 912
- Capital souscrit		1 500 000	1 500 000
- Réserves		25 817	
- Report à nouveau.....		450 095	- 40 421
- Résultat de l'exercice		597 849	516 333
TOTAL PASSIF		30 104 402	24 513 115

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts et produits assimilés.....	Note 6	5 611	3 438
Commissions (produits)	Note 7	1 772 057	1 708 963
Commissions (charges).....	Note 7	- 300 861	- 304 348
PRODUIT NET BANCAIRE.....		1 476 807	1 408 053
Charges générales d'exploitation.....	Note 8	- 632 067	- 693 764
RESULTAT BRUT D'EXPL., RESUL. D'EXPL. ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		844 740	714 289
Impôt sur les bénéfices.....	Note 9	- 246 891	- 197 956
RESULTAT NET		597 849	516 333

I - ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS. I. 1. Evènements significatifs. La société EDENRED PAIEMENT, émetteur de monnaie électronique depuis janvier 2015, pour les produits Business Edenred et CKU, a obtenu le statut d'établissement de paiement en mai 2018. L'année 2019 a été marquée par le développement, conjoint entre EDENRED FRANCE et EDENRED PAIEMENT, dans le cadre de son activité de fourniture de services de paiement, d'une plateforme de distribution de subventions pour le compte d'ALS, « Action Logement Service ». Dans cette activité, EDENRED FRANCE a construit une plateforme intégrée de demande et d'octroi de subvention tandis qu'EDENRED PAIEMENT est simple teneur des comptes de paiement d'ALS, qui alimente ces comptes afin d'exécuter des opérations de paiement à destination des bénéficiaires de subvention, l'ordre de paiement étant donné par ALS. ALS a lancé un plan d'investissement de 2 milliards d'euros sur trois ans, se décomposant en trois subventions destinées à : promouvoir la mobilité professionnelle ; favoriser la rénovation énergétique de l'habitat ; adapter le logement aux personnes âgées et handicapées. En qualité d'émetteur de monnaie électronique et d'établissement de paiement, EDENRED PAIEMENT SAS est soumise aux obligations suivantes : reporting bancaire, états réglementaires (COREP, SURFI - fonds propres, risques/crédit, solvabilité, etc) établis selon la norme PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit). Le cabinet PWC (PRICEWATERHOUSECOOPERS) assiste EDENRED PAIEMENT pour l'établissement des comptes trimestriels dans ce format ; dispositif de contrôle permanent : l'équipe de contrôle interne est en charge de réaliser les contrôles quotidiens. Cette évolution continue a permis à EDENRED PAIEMENT de générer en 2019, un bénéfice à hauteur de 597 849 euros. **I.2. Evènements postérieurs à la clôture.** Depuis la clôture des comptes, l'incident lié au Covid-19 et aux mesures de confinement décrétées par le gouvernement risquent d'impacter de façon significative l'activité d'EDENRED PAIEMENT. De janvier à mi-mars, l'activité a connu une dynamique significative sur les solutions CKU, SEO et Action Logement en particulier. A compter du début du confinement, les solutions de monnaie électronique BE et CKU connaissent une dynamique moindre, impactant de fait, le volume d'émission et de remboursement. La rémunération d'EDENRED PAIEMENT, indexée sur les volumes distribués (volume d'émission, nombre de cartes, etc.), enregistrera par conséquent une baisse, qu'il n'est pas possible d'évaluer à ce stade. De même, sur la solution Action Logement, les demandes de subventions sont en légère baisse, en lien avec 1° l'indisponibilité des prestataires du bâtiment pour les subventions nécessitant des travaux et avec 2° l'interdiction de déménager pour la subvention mobilité. La rémunération de cette prestation n'étant pas indexée sur les volumes distribués, seul le volume de paiement sera impacté par cette situation. **I.3. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées.** Les comptes individuels annuels ont été établis dans le respect du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) et du règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et notamment aux établissements de monnaie électronique et établissements de paiement. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions dudit règlement n° 2014-07. L'exercice clos le 31/12/2019 est le second exercice en tant qu'établissement de paiement, outre son statut d'établissement de monnaie électronique (depuis janvier 2015). Sa durée est de 12 mois. **I.4. Changements de méthodes comptables.** Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu dans l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2019. **I.5. Principes comptables et méthodes d'évaluation.** Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables ; indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **I.6. Opérations avec la clientèle.** Les opérations avec la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque de crédit avéré au sens de l'article 2211-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Un risque de crédit est avéré lorsque le recouvrement de ces créances est devenu incertain, ou que celles-ci présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois concernant les crédits immobiliers). Le classement s'effectue en application du principe de contagion. Les créances douteuses font l'objet individuellement de dépréciations, par dotation au compte de résultat, destinées à traduire l'amoindrissement de la valeur des créances concernées. Lorsque les créances douteuses figurent dans cette catégorie comptable depuis plus d'un an, ou qu'une déchéance du terme a été prononcée, il est procédé à un transfert de celles-ci en encours douteux compromis. Les intérêts ne sont dès lors plus comptabilisés. Les encours douteux compromis sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de perte lorsque le caractère irrécouvrable de ceux-ci est confirmé. **Portefeuille titres.** Au 31/12/2019, EDENRED PAIEMENT SAS ne détient aucun titre des natures suivantes : obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable, participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées. Ces postes sont donc à néant au 31/12/2019. **Immobilisations.** EDENRED PAIEMENT ne détient aucune immobilisation en propre au 31/12/2019. Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être enregistrées, conformément au règlement CRC 04-06, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties conformément au règlement CRC 02-10 sur leur durée probable d'utilisation. **Provisions.** Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2019. **Instruments financiers à terme.** Aucune opération sur instruments financiers à terme n'a été réalisée par EDENRED PAIEMENT SAS en 2019. **Intérêts et commissions.** Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté au prorata temporis. Les commissions correspondant à des prestations de service (émission de cartes électroniques notamment) sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation. **Autres produits et charges d'exploitation bancaire.** Ces postes sont à néant pour la clôture du 31/12/2019.

II - INFORMATIONS SUR LE BILAN (en euros). Sauf information contraire, les montants des postes du bilan sont présentés nets d'amortissements et de dépréciations. **Note 1. Créances envers les établissements de crédit. Actif.** Créances à terme, Comptes et prêts à terme, Au 31/12/2019 et au 31/12/2018 : 40 000, Créances à vue, Comptes ordinaires débiteurs, Au 31/12/2019 : 28 083 378, Au 31/12/2018 : 20 977 252, Dont cantonnement (*), Au 31/12/2019 : 27 039 803, Au 31/12/2018 : 20 392 510, Total, Au 31/12/2019 : 28 123 378, Au 31/12/2018 : 21 017 252. (*) Le cantonnement (isolation, séparation des comptes) est un principe d'isolement comptable et juridique des actifs de certains régimes d'épargne retraite, requis pour les établissements de monnaie électronique. Au 31/12/2019, les créances envers les établissements de crédit augmentent de plus de 7 Meuros, soit près de 25 % de plus que l'exercice précédent. Cela s'explique essentiellement par le développement de l'activité de fourniture de services de paiement. Les comptes de cantonnement sont ventilés comme suit : Business Edenred : 1 268 801 ; CKU : 20 988 525 ; Solution de service de paiement : 4 782 477. **Passif.** Dettes à vue, Comptes ordinaires créditeurs et Total, Au 31/12/2019 : 216 563, Au 31/12/2018 : 1 772 183. Le poste « comptes ordinaires créditeurs » diminue considérablement en 2019, - 1,5 Meuros par rapport au 31/12/2018 et correspond aux comptes de règlement relatif aux produits Business Edenred et CKU. **Note 2. Opérations avec la clientèle.** Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées d'encours de monnaie électronique/service de paiement de clients dit résidents.

	Au 31/12/2019				Au 31/12/2018
	Business Edenred	CKU	SEO	Total	Total
Sociétés non financières..	1 041 485	19 193 496	933 998	21 168 979	19 025 695
Entrepreneurs individuels	1 813	16	0	1 829	5 487
Sociétés d'assurance.....	0	92 182	0	92 182	79 468
ISBLSM (*)	2 856	0	1 009 477	1 012 333	671 492
Administrations publiques locales.....	1 854	0	2 839 002	2 840 856	2 322
Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels.....	29 637	7 985	0	37 622	77
Intermédiaires financiers..	9 675	170	0	9 845	940
Autres intermédiaires fin. (hors stés d'assurances et fonds de pension)	0	474 888	0	474 888	878
Aut. clientèle financière....	181 481	1 219 788	0	1 401 269	606 151
TOTAL	1 268 801	20 988 525	4 782 477	27 039 803	20 392 510

(*) Les institutions sans but lucratif au service des ménages ou ISBLSM regroupent l'ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Au 31/12/2019, les dettes envers la clientèle augmentent de près de 7 Meuros par rapport au 31/12/2018, une hausse proportionnelle au développement de l'activité d'EDENRED PAIEMENT. **Note 3. Autres actifs et autres passifs.** Stocks, Au 31/12/2019 : 82 209, Au 31/12/2018 : 46 121, Clients, Au 31/12/2019 : 171 442, Au 31/12/2018 : 136 016, Etats, impôts et taxes, Au 31/12/2019 : 33 000, Au 31/12/2018 : 58 484, Autres débiteurs divers, Au 31/12/2019 : 1 665 840, Au 31/12/2018 : 3 226 709, Autres actifs, Au 31/12/2019 : 1 952 491, Au 31/12/2018 : 3 467 330. Au 31/12/2019, les autres actifs diminuent de 1 514 839 euros, soit une baisse de 44 % par rapport au 31/12/2018. Cette variation est essentiellement due à une baisse du poste « Autres débiteurs divers », - 1 560 869 euros, correspondant aux avances pour remboursements vis-à-vis du sous-traitant, PPS. Fournisseurs et comptes rattachés, Au 31/12/2019 : 190 679, Au 31/12/2018 : 111 316, Etats, impôts et taxes, Au 31/12/2019 : 30 605, Au 31/12/2018 : 31 811, Autres créditeurs divers, Au 31/12/2019 : 52 991, Au 31/12/2018 : 229 383, Autres passifs, Au 31/12/2019 : 274 275, Au 31/12/2018 : 372 510. Les autres passifs à hauteur de 274 275 euros diminuent de 98 235 euros par rapport au 31/12/2018. Cette baisse s'explique en partie du fait de l'avance effectuée au 31/12/2018 par la Holding au poste « Autres créditeurs divers ». **Note 4. Comptes de régularisation.** Au 31/12/2019 et au 31/12/2018, Actif. Charges constatées d'avance et Total : 28 533. En 2019, les comptes de régularisation présentent un solde de 28 533 euros. Il s'agit d'une charge constatée d'avance relative à une prestation fournisseur. **Note 5. Capitaux propres.** Le tableau présente une ventilation des capitaux propres, des réserves et du report à nouveau.

	Capitaux propres 2018	Affectation du résultat	Résultat 2019	Total des cap. propres 2019
Capital	1 500 000	-	-	1 500 000
Report à nouveau	- 40 421	490 516	-	450 095
Réserves.....	0	25 817	-	25 817
Résultat de l'exercice	516 333	- 516 333	597 849	597 849
TOTAL	1 975 912	0	597 849	2 573 761

Le capital social d'EDENRED PAIEMENT s'élève à 1,5 Meuros. En 2019, la société génère un bénéfice de 597 849 euros. EDENRED PAIEMENT est détenu à 100 % par EDENRED FRANCE, avec pour tête de groupe EDENRED SA.

III - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en euros). Note 6. Intérêts produits et charges assimilées. Autres intérêts et produits assimilés et Total, Au 31/12/2019, Produits et net : 5 611, Au 31/12/2018, Produits et net : 3 438. **Note 7. Commissions.** Les commissions sont ventilées entre les produits d'une part, correspondant aux revenus d'émission de cartes électroniques, et les charges directement liées à l'activité. Commissions et Total, Au 31/12/2019, Produits : 1 772 057, Charges : - 300 861, Net : 1 471 196, Au 31/12/2018, Produits : 1 708 963, Charges : - 304 348, Net : 1 404 615. Au 31/12/2019, le montant des commissions nettes augmente sensiblement : + 67 Keuros (+ 5 %) par rapport à 2018, et s'explique en raison d'une évolution continue de l'activité. **Note 8. Charges générales d'exploitation.** Autres charges d'exploitation, Impôts et taxes, Au 31/12/2019 : 17 776, Au 31/12/2018 : 5 362, Autres charges générales d'exploitation, Au 31/12/2019 : 614 291, Au 31/12/2018 : 688 402, Total des autres charges d'exploitation et Total, Au 31/12/2019 : 632 067, Au 31/12/2018 : 693 764. EDENRED PAIEMENT ne compte pas de personnel propre. Les charges générales d'exploitation diminuent de 61 697 euros, soit - 9 %. Cela s'explique essentiellement par la baisse des honoraires au sein du poste « Autres charges générales d'exploitation », qui passent de 688 Keuros au 31/12/2018 à 614 Keuros au 31/12/2019. **Note 9. Impôt sur les bénéfices.** Impôt sur les bénéfices et Total, Au 31/12/2019 : - 246 891, Au 31/12/2018 : - 197 956. Le montant d'impôt sur les bénéfices est totalement intégré au résultat de la société mère EDENRED SA.

IV - AUTRES INFORMATIONS. Honoraires des Commissaires aux comptes. Les honoraires des Commissaires aux comptes ont été provisionnés pour 10 600 euros HT dans les comptes d'EDENRED PAIEMENT au 31/12/2019. **Intégration fiscale.** EDENRED PAIEMENT SAS est depuis février 2015 membre d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère l'établissement EDENRED SA. **Identification de la société consolidante.** Les comptes sociaux de la société EDENRED PAIEMENT sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe EDENRED. Informations sur la société mère : EDENRED SA - 14, boulevard Garibaldi - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX au capital de 486 409 714 euros. **Entreprises liées.** Les entreprises liées représentent 52 991 euros au titre des comptes courants avec EDENRED SA au passif au poste « Autres passifs ». **Durée résiduelle des emplois et ressources. Total des emplois.** A moins de 3 mois : 28 083 378, De 1 an à 5 ans : 40 000, Au 31/12/2019 : 28 123 378, Créances sur les établissements de crédit, A moins de 3 mois : 28 083 378, De 1 an à 5 ans : 40 000, Au 31/12/2019 : 28 123 378. **Total des ressources.** A moins de 3 mois et au 31/12/2019 : 27 256 366, Dettes envers les établissements de crédit, A moins de 3 mois et au 31/12/2019 : 216 563, Opérations avec la clientèle, A moins de 3 mois et au 31/12/2019 : 27 039 803.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, Après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à 1 047 944 euros, correspondant au bénéfice de l'exercice écoulé de 597 849 euros, majoré du report à nouveau antérieur de 450 095 euros, décide d'affecter ledit bénéfice distribuable de la manière suivante : A la réserve légale à concurrence de : 29 892 euros correspondant, conformément à la réglementation, à au moins 5 % du bénéfice net de l'exercice écoulé, Le solde, soit une somme de : 1 018 052 euros au poste « Report à Nouveau ». L'Associé Unique prend acte de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices. Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDENRED PAIEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 25/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.** ***Référentiel d'audit.*** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. ***Indépendance.*** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires. ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.*** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25/05/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 26 mai 2020, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Pascal COLIN

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.